<u>Décision n° 2014-131 ORGA</u> du 23 octobre 2014

(Nomination de rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'Etat en date du $1^{\rm er}$ octobre 2014 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date du 17 octobre 2014 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 23 octobre 2014,

DÉCIDE:

<u>Article 1^{er}.</u> – Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2014-octobre 2015 : Mesdames Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU, Emmanuelle CORTOT-BOUCHER, Monsieur Bertrand DACOSTA, Mesdames Gaëlle DUMORTIER et Nathalie ESCAUT, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, ainsi que Messieurs Frédéric ANGERMANN, Laurent MICHELET, Madame Loguivy ROCHE, Messieurs Jean-Louis SCIACALUGA et Jean-François TRICAUD, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

<u>Article 2</u>.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 2014.

Jean-Louis DEBRÉ